



COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 MONTREUIL cedex

Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83

Publication d'une circulaire sur l'accueil des stagiaires à la rentrée 2012

La CGT Éduc'action s'est procurée une circulaire datée du 20 juin 2012, envoyée aux recteurs et directeurs académiques, concernant l'accueil des stagiaires du 1er et du 2nd degré.

Cette circulaire confirme les annonces du ministre, d'une décharge de 3 h pour les enseignant-e-s du 2nd degré, et de 6 h pour les CPE... mais rien de nouveau concernant le 1er degré...

Le ministre ne modifie pas la réforme Darcos-Chatel, alors même que le Conseil d'État a, le 1er juin 2012, confirmé l'annulation des arrêtés du 12 mai 2010 sur les compétences à acquérir, les modalités d'évaluation et de titularisation.

Cette circulaire est donc une réponse insuffisante et inquiétante puisque le ministre se contente de reprendre la réforme.

Nous considérons que les signes forts sur ce dossier n'ont pas été donnés.

Nous restons dans la logique du gouvernement précédent, bien en-deçà des attentes légitimes et des besoins exprimés par les personnels.

La CGT Éduc'action demande l'ouverture immédiate de discussions sur la formation initiale et continue des personnels de l'Éducation nationale.

Dans sa "Lettre aux personnels de l'Éducation nationale", le ministre annonce la création "*d'écoles supérieures du professorat et de l'éducation*", précisant qu'il convient de "*développer une logique d'entrée progressive dans le métier*" et ouvrant la voie à des pré-recrutements. Nous prenons acte de ces annonces et sommes en attente de plus de précisions.

La CGT Éduc'action refuse une masterisation des concours, facteur d'injustices sociales, qui impose aux étudiants deux années d'études supplémentaires sans réels moyens pour vivre avec, au mieux, des gratifications et des bourses en nombre limité, sélection sociale à l'opposé de la démocratisation.

Nous défendons l'idée d'un concours niveau licence, avec une formation de deux ans payée et débouchant sur un master.

Montreuil, le 28 juin 2012